

Feuille d'information pour adultes

Demande de délivrance d'un passeport ou d'une carte d'identité

La demande de passeport ne peut être effectuée que par la présentation personnelle du demandeur. Les frais doivent être payés en espèces en dinars algériens le jour de la demande.

Documents à fournir obligatoire :

- **Formulaire de demande dûment rempli**
- **Passeport allemand actuel (original et copie)**
 - En cas de perte ou de vol, également la déclaration de perte de la police
- **2 photos d'identité conformes aux normes biométriques (35 x 45 mm - merci de ne pas les couper vous-même)**
- **Acte de naissance originale :**
 - En cas de naissance en Allemagne : l'acte de naissance allemand, l'attestation de descendance allemande ou un extrait du registre des familles allemand
 - En cas de naissance à l'étranger (par exemple en Algérie) : si disponible, l'acte de naissance allemand ; ou bien l'acte de naissance algérien ou étranger

Veillez noter : Les actes de naissance algériens doivent être préalablement légalisés par le ministère des Affaires étrangères algérien. Ils ne doivent pas être datés de plus de 6 mois

- **Si vous êtes marié : l'acte de mariage**
 - Mariage en Allemagne : l'acte de mariage allemand ou extrait du registre des familles allemand
 - Mariage à l'étranger (par exemple en Algérie) : certificat de mariage étranger (par exemple algérien)

Veillez noter : Les actes de mariage algériens doivent être préalablement légalisés par le ministère des Affaires étrangères algérien. Ils ne doivent pas être datés de plus de 6 mois

ATTENTION !

Les actes de naissance et de mariage émis par des États qui ne sont pas membres de l'Union européenne doivent généralement être traduits et légalisés par un agent consulaire allemand dans le pays d'émission.

La présentation d'autres documents peut être requise dans certains cas.

- Si une adresse allemande est inscrite sur votre carte d'identité ou si vous avez récemment déménagé d'Allemagne : **Attestation de radiation du dernier domicile en Allemagne**
- **Justificatif de résidence permanente en Algérie**
 - **Passeport algérien ou permis de séjour**
- **Pour une première demande : Justificatif de la nationalité allemande**
 - **Par exemple, passeport du parent allemand, certificat de naturalisation**